

聯邦議會ノ文書ニ記述セル見解ニ反シ却テ瑞西國ノ協同ハ極メテ有益ニシテ之ヲ拒否スルコトハ條約ノ效果ヲ危殆ナラシムルモノナリト認ム尚中央及各州立法ノ權限ニ關シ同國聯邦議會ノ抱懷セル疑義ニ付テハ第一回會議ニ於テモ之ト類似ノ困難ニ逢著セルモノニシテ同會議ハ當時條約ノ正文ヲ起草スルニ際シ此ノ點ニ付考慮ヲ加ヘタルコトアルヲ注意スルヲ要ス

四 署名國政府カ其ノ在外代表者ヲシテ和蘭國代表者ノ執ルヘキ前記ノ措置ニ關シ之ヲ支持セシメラレムコトヲ希望ス

第三 第二十三條第一項ニ依リ招請セラレタル一切ノ國カ千九百十三年十二月三十一日迄ニ其ノ署名ヲ了セサルトキハ和蘭國政府ヨリ各署名國ニ對シ千九百十二年一月二十三日ノ國際阿片條約ヲ實施シ得ヘキヤ否ヤヲ海牙ニ於テ審査スル爲各其ノ代表者ヲ任命スヘキ旨ノ招請ヲ直ニ爲サムコトヲ希望ス

右證據トシテ各委員ハ本議定書ニ署名ス

千九百十三年七月九日海牙ニ於テ本書一通ヲ作成シ和

一九二二年
條約實施
に關する
審査

末文

peu près nulle. À l'encontre de ce qui est dit dans la lettre du Conseil Fédéral du 25 octobre 1912, la Conférence estime que la coopération de la Suisse serait de l'effet le plus utile tandis que son abstention compromettrait les résultats de la Convention. Quant à la question soulevée par le Conseil Fédéral concernant les attributions respectives des législations fédérales et cantonales, il est à noter que de semblables difficultés ont été déjà envisagées par la Première Conférence qui en a tenu compte dans la rédaction de la Convention;

4° invite les Gouvernements Signataires à charger leurs Représentants à l'étranger d'appuyer les démarches susindiquées de leurs collègues néerlandais;

III. a émis le vœu suivant: que dans le cas où la signature de toutes les Puissances invitées en vertu du paragraphe 1 de l'article 23 n'aurait pas été obtenue à la date du 31 décembre 1913, le Gouvernement des Pays-Bas invite immédiatement les Puissances Signataires à désigner des Délégués pour procéder à La Haye à l'examen de la possibilité de faire entrer en vigueur la Convention internationale de l'Opium du 23 janvier 1912.

En foi de quoi, les Délégués ont revêtu le présent Protocole de leurs signatures.

Fait à La Haye, le neuf juillet mil neuf cent treize en un

蘭國政府ノ記録ニ寄託保存シ其ノ認證謄本ハ外交上ノ手續ヲ經テ之ヲ一切ノ署名國及未署名國ニ交付スヘシ

獨逸國

「エフ、ド、ミューレル」

亞米利加合衆國

「ハミルトン、ライト」

「ロイド、ブライス」

「ゲリット、ジエー、コーレン」

亞爾然丁共和國

「フランソア、デ、ヴェイガ」

白耳義國

男爵「アルベリック、ファロン」

伯刺西爾合衆國

「グラサ、アラニヤ」

智利國

「ホルヘ、ウネエウス」

支那國

顏 惠 慶

吳 連 德

哥倫比亞國

「クリステン、ヒッシェミューレル」

seul exemplaire, qui restera déposé dans les archives du com-
missaires Gouvernement des Pays-Bas et dont des copies, certifiées
seront remises par la voie diplomatique à toutes les Puissances
tant Signataires que non Signataires.

Pour l'Allemagne

F. DE MÜLLER.

Pour les États-Unis d'Amérique

HAMILTON WRIGHT.

LLOYD BRYCE.

GERRIT J. KOLLEN.

Pour la République Argentine

FRANC. DE VEYGA.

Pour la Belgique

BN. ALB. FALLON.

Pour les États-Unis du Brésil

GRAGA ARANHA.

Pour le Chili

JORJE HÜNEBUS.

Pour la Chine

W. W. YEN.

WU LIEN T'EH.

Pour la Colombie

CHR. HISCHERMÖLLER.

「コスタリカ」國

「マヌエル、エム、デ、ペラルタ」

丁抹國

「ヴェー、グレヴェンコップ、カステンスキョルド」

「ドミニカ」共和国

「ホセ、ラマルシェ」

「エクアドル」國

「ホルヘ、ウネエウス」

西班牙國

「マヌエル、ヘー、デ、アシル」

佛蘭西國

「マルセラシ、ペレー」

大不列顛國

「ダブリュー、ジー、マックス、シューラー」

「ウィリアム、ジョップ、ユリンズ」

「ハイチ」國

「ステニオ、ウインセント」

伊太利國

「ブリシヤントー」

日本國

信夫淳平

本國政府ノ追認ヲ留保ス

Pour le Costa-Rica

MANUEL M. DE PERALTA.

Pour le Danemark

W. GREVENKOP CASTENSKJOLD.

Pour la République Dominicaine

J. LAMARCHE.

Pour l'Équateur

JORJE HUNEUS.

Pour l'Espagne

MANUEL G. DE ACILU.

Pour la France

MARCELIN PELLET.

Pour la Grande-Bretagne

W. G. MAX MÜLLER.

WILLIAM JOE COLLINS.

Pour l'Haiti

STENIO VINCENT.

Pour l'Italie

BRIGANTEAU.

Pour le Japon

J. SHINOBU.

Avec la réserve de l'approbation ultérieure de son Gouvernement.

盧森堡國

男爵「アルベリック、ファロン」

墨西哥合衆國

「エフ、ガンボア」

和蘭國

「イエー、テイー、クレーマー」

「セエー、テイハー、ファン、デヴェンテル」

「アー、アー、デ、ヨング」

「イエー、ゲー、スキューレル」

葡萄牙國

「アントニオ、マリア、バルトロメウ、フェレイラ」

露西亞國

「アー、スウェツチン」

暹羅國

「フヒヤ、スーダム、マイトリ」

「ウイリアム、ジエー、アーチャー」

Pour le Luxembourg

BN. ALB. FALLON.

Pour les États-Unis Mexicains

F. GAMBOA.

Pour les Pays-Bas

J. T. CREMER.

C. TH. VAN DEVENTER.

A. A. DE JONGH.

J. G. SCHEURER.

Pour le Portugal

ANTONIO MARIA BARTHOLOMEU FERREIRA.

Pour la Russie

A. SWÉTOHINE.

Pour le Siam

PHYA SUDHAM MAITRI.

WM. J. ARCHER.

(定訳)

千九百十四年第三回國際

阿片會議最終議定書

PROTOCOLE DE CLÔTURE DELA
TROISIÈME CONFÉRENCE INTER-
NATIONALE DE L'OPIMUM—1914.

大正三年六月二十五日ヘーグで署名
大正九年一月一〇日官報掲載

前文

第二回國際阿片會議決議第三項ニ基キ和蘭國政府ニ依リテ招請セラレタル第三回萬國阿片會議ハ千九百十四年六月十五日海牙「パレー、デ、コント」ニ會合セリ左記列舉ノ各國政府ハ本會議ニ參加シ各左ノ委員ヲ任命セリ

獨逸國

委員 和蘭國駐劄特命全權公使「コンセイエー、アンチーム、アクチュエル」「フェリックス、ド、シユール」

亞米利加合衆國

委員 和蘭國駐劄特命全權公使「ヘンリー、ヴァン、ダイク」

亞爾然丁共和國

委員 「ブエノス、アイレス」醫科大學名譽教授、陸軍衛生事務總監「ドクトゥール、フランソア、デ、ヴェイガ」

白耳義國

國際阿片條約 第三回國際阿片會議最終議定書

Signé à La Haye, le 25 juin 1914
Publié le 10 janvier 1920

La Troisième Conférence Internationale de l'Opium, convoquée par le Gouvernement des Pays-Bas en vertu du vœu n°. III émis par la Deuxième Conférence s'est réunie à La Haye, dans le Palais des Comtes, le 15 juin 1914.

Les Gouvernements, dont l'énumération suit, ont pris part à la Conférence, pour laquelle ils avaient désigné les Délégués nommés ci-après:

L'ALLEMAGNE:

Son Exc. M. FÉLIX DE MÜLLER, Conseiller intime actuel, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire à La Haye, Délégué.

LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE:

Son Exc. HENRY VAN DYKE, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire à La Haye, Délégué;

M. CHARLES DENBY, Consul-Général à Vienne, Délégué.
LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE;

M. le Docteur FRANÇOIS DE VEYGA, Professeur honoraire à la Faculté de Médecine de Buenos-Ayres, Inspecteur Général du Service de Santé de l'armée argentine (S. R.), Gélégué.
LA BELGIQUE;

委員 和蘭國駐劄特命全權公使男爵「アルベリック、
フアロン」

伯刺西爾合衆國

委員 和蘭國駐劄特命全權公使「ホセ、ペレイラ、
ダ、グラサ、アラニヤ」

智利國

委員 和蘭國駐劄特命全權公使「ホルヘ、ウネホヤ
ス」

支那國

委員 獨逸國駐劄特命全權公使顏惠慶

同 和蘭國駐劄特命全權公使唐在復

丁抹國

委員 白耳義國及和蘭國駐劄辦理公使「ヨット、ダ
ー、ド、グレヴェンコップ、カステンスキヨルダ」

「ドミニカ」共和國

委員 特命全權公使「ドクトル、ホセ、ラマルシユ」

「エタアブル」國

委員 白耳義國駐劄代理公使「シダール、マ、セシ
ナリオ」

Son Exc. M. le Baron ALBÉRIC FALLON, Envoyé Ex-
traordinaire et Ministre Plénipotentiaire à La Haye, Délégué.

LES ÉTATS-UNIS DU BRÉSIL:

Son Exc. M. JOSÉ PEREIRA DA GRACA ARANHA
Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire à La Haye,
Délégué.

LE CHILI:

Son Exc. M. JORJE HUNNEEUS, Envoyé Extraordinaire et
Ministre Plénipotentiaire à Bruxelles et à La Haye, Délégué.

LA CHINE:

Son Exc. M. YEN HUI-CHING, Envoyé Extraordinaire
et Ministre Plénipotentiaire à Berlin, Délégué;

Son Exc. M. T'ANG TSAI-FOU, Envoyé Extraordinaire
et Ministre Plénipotentiaire à La Haye, Délégué.

LE DANEMARK:

M. J. G. DE GREVENKOP CASTENSKJOLD, Ministre
Résident à Bruxelles et à La Haye, Délégué.

LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE:

Son Exc. M. le Dr. JOSÉ LAMARCHE, Envoyé Ex-
traordinaire et Ministre Plénipotentiaire, Délégué.

L'ÉQUATEUR:

M. MIGUEL A. SEMINARIO, Chargé d'Affaires à Bruxel-
les, Délégué.

西班牙國

委員 和蘭國駐劄特命全權公使「デー、フェルナン
ド、オソリオ、イー、エロラ」

佛蘭西國

委員 和蘭國駐劄特命全權公使「マルセラン、ペ
ー」

大不列顛國

委員 大使館參事官「ブタペスト」駐在總領事「ウ
イリアム、グレンフェル、マックス、シューラー」
同 前倫敦市參事會會長「サー、ウイリアム、ロ
リンス」

「グアテマラ」國

委員 佛蘭西國及和蘭國駐劄代理公使「ホセ、マリ
ア、ラルデイザバル」

「ハイチ」國

委員 和蘭國駐劄代理公使「ステニオ、ウインセン
ト」

伊太利國

委員 和蘭國駐劄特命全權公使伯爵「ヨセフ、サリ
エー、デ、ラ、ツール、デュック、デ、カルヴェ
ルロ」

日本國

委員 和蘭國駐劄特命全權公使佐藤愛麿

L'ESPAGNE:

Son Exc. D. FERNANDO OSORIO Y ELOLA, Envoyé Ex-
traordinaire et Ministre Plénipotentiaire à La Haye, Délégué.

LA FRANCE:

Son Exc. M. MARCELLIN PELLET, Envoyé Extraor-
dinaire et Ministre Plénipotentiaire à La Haye, Délégué.

LA GRANDE-BRETAGNE:

M. WILLIAM GREENFEL MAX-MÜLLER, C.B.M.V.O.,
Conseiller d'Ambassade, Consul Général à Budapest, Délégué;

Sir WILLIAM J. COLLINS, K. C. V. O., M. D., F. R. C.
S., Ancien Président du Conseil Municipal de Londres Délégué.

LE GUATÉMALA:

M. JOSÉ MARIA LARDIZABAL, Chargé d'Affaires à
Paris et à La Haye, Délégué.

L'HAÏTI:

M. STENIO VINCENT, Chargé d'Affaires à La Haye,
Délégué.

L'ITALIE:

Son Exc. M. le Comte JOSEPH SALLIER DE LA TOUR,
Duc DE CALVELLO, Envoyé Extraordinaire et Ministre Pléni-
potentiaire à La Haye, Délégué.

LE JAPON:

Son Exc. M. AIMARO SATO, Envoyé Extraordinaire et

盧森堡國

委員 和蘭國駐劄白耳義國特命全權公使男爵「アル
ベリック、フアロン」

墨西哥合衆國

委員 白耳義國及和蘭國駐劄特命全權公使「カルロ
ス、ペレイラ」

黑山國

委員 「アムステルダム」駐在總領事「アッシュ、メ
ンデス、ダ、コスタ」

和蘭國

主席委員 前殖民大臣、前和蘭商事協會會頭、上院
議員「イエー、ティー、クレーマー」

委員 上院議員「ドクトル、セヒー、ティーン、フ
アン、デヴェンテル」

同 前蘭領印度阿片專賣事務總監「ホールン」市
長「アー、アー、デ、ヨング」

波斯國

委員 在和蘭國公使館事務代理「シルザ、マームー

Ministre Plénipotentiaire à La Haye, Délégué.

LE LUXEMBOURG:

Son Exc. M. le Baron ALBÉRIC FALLON, Envoyé Ex-
traordinaire et Ministre Plénipotentiaire de Belgique à La
Haye, Délégué.

LES ÉTATS-UNIS MEXICAINS:

Son Exc. M. CARLOS PEREYRA, Envoyé Extraordinaire
et Ministre Plénipotentiaire à Bruxelles et à La Haye, Délégué.

LE MONTÉNÉGRO:

M. H. MENDES DA COSTA, Consul-Général à Am-
sterdam, Délégué.

LES PAYS-BAS:

M. J. T. CREMER, Ancien Ministre des Colonies, Ancien
Président de la Compagnie néerlandaise de Commerce, Mem-
bre de la Première Chambre des États-Généraux, Premier
Délégué;

M. le Dr. C. TH. VAN DEVENTER, Membre de la Seconde
Chambre des États-Généraux, Délégué;

M. A. A. DE JONGH, Ancien Inspecteur-Général Chef
du service de la Régie de l'opium aux Indes néerlandaises,
Bourgmestre de Hoorn, Délégué.

LA PERSE:

MIRZA MAHMOUD KHAN, Chargé des Affaires à La

ド、カーン」

葡萄牙國

委員 和蘭國駐劄特命全權公使「アムントニオ、マリ
ア、バルトロメウ、フェレイラ」

殖民省委員 前殖民地知事「アー、アー、サンチエ
ス、デ、ミランダ」

羅馬尼亞國

委員 和蘭國駐劄特命全權公使「シャルル、エム、
シテイリニウ」

露西亞國

委員 和蘭國駐劄特命全權公使「アー、スウェッチ
ン」

暹羅國

委員 大不列顛國及和蘭國駐劄特命全權公使「フ
ヤ、スーダム、マイトリ」

同 在大不列顛國及在和蘭國公使館參事官「ウイ
リアム、ジェー、アーチャー」

瑞典國

委員 白耳義國及和蘭國駐劄特命全權公使「シー、
エフ、デ、クレルケル」

國際阿片條約 第三回國際阿片會議最終議定書

Haye, Délégué.

LE PORTUGAL:

Son Exc. M. ANTONIO MARIA BARTHOLOMEU FER-
REIRA, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire à
La Haye, Délégué;

M. le Commandant A. A. SANCHES DE MIRANDA,
ancien Gouverneur aux Colonies, Délégué du Ministère des
Colonies.

LA ROUMANIE:

Son Exc. M. CHARLES M. MITILINEU, Envoyé Ex-
traordinaire et Ministre Plénipotentiaire à La Haye, Délégué.

LA RUSSIE:

Son Exc. M. A. SWÉTCHINE, Envoyé Extraordinaire et
Ministre Plénipotentiaire à La Haye, Délégué.

LE SIAM.

Son Exc. M. PHYA SUDHAM MAITRI, Envoyé Extraor-
dinaire et Ministre Plénipotentiaire à Londres et à La Haye,
Délégué;

M. WILLIAM J. ARCHER, Conseiller de Légation à
Londres et à La Haye, Délégué:

LA SUÈDE:

Son Exc. M. C. F. DE KLERCKER, Envoyé Extraordinaire
et Ministre Plénipotentiaire à Bruxelles et à La Haye, Délégué.

瑞西國

委員 大不列顛國及和蘭國駐劄特命全權公使「ジ」、
カーリン

「ウルグアイ」國

委員 白耳義國及和蘭國駐劄特命全權公使「アルヘ
ルト、グアニ」

「ヴェネズエラ」合衆國

委員 在佛蘭西國公使館一等書記官「ドクトル、エ
ステバン、ヒル、ボルゲス」

本會議ハ千九百十四年六月十五日ヨリ同二十五日迄ノ
間引續キ開催セル會合ニ於テ第二回會議決議第三項ニ
基キ提出セラレタル議題ヲ審査シ

意見

(甲) 左ノ意見ヲ表明ス

一 千九百十二年一月二十三日ノ國際阿片條約ハ其
ノ第二十三條第一項ニ依リ招請セラレタル諸國中
同條約ニ署名ヲ了セサル國アル場合ニモ之ヲ實施
スルコトヲ得

二 前記阿片條約ノ署名ヲ了シ又ハ之ニ加盟スヘキ
意向ヲ表明シタル諸國カ全部同條約ノ批准ヲ了シ
タルトキハ同條約ハ此等一切ノ署名國ノ間ニ實施
セラルヘシ實施期日ハ同條約第二十四條第一項ノ

LA SUISSE:

Son Exc. M. G. CARLIN, Envoyé Extraordinaire et
Ministre Plénipotentiaire à Londres et à La Haye, Délégué.

L'URUGUAY:

Son Exc. M. ALBERTO GUANI, Envoyé Extraordinaire
et Ministre Plénipotentiaire à Bruxelles et à La Haye, Délégué.

LES ÉTATS-UNIS DU VÉNÉZUÉLA:

M. le Docteur ESTEBAN GIL BORGES, Premier Secrétaire
de légation à Paris, Délégué.

Dans une série de réunions tenues du 15 au 25 juin 1914
la Conférence après avoir examiné la question, qui lui était
soumise par le voeu n°. III formulé par la Deuxième Con-
férence,

A. a émis les avis suivants:

I. Qu'il est possible de faire entrer en vigueur la Con-
vention Internationale de l'Opium du 23 janvier 1912
nonobstant le fait que quelques Puissances invitées
en vertu du paragraphe 1 de l'article 23 n'ont pas
encore signé la Convention.

II. Que l'entrée en vigueur de la Convention entre toutes
les Puissances Signataires aura lieu lorsque les Pui-
sances qui l'ont déjà signée et celles qui ont exprimé
leur intention d'y adhérer l'auront ratifiée. La date

定ムル所ニ依ル

三 一切ノ署名國カ本會議ニ於テ決定スヘキ期日以前ニ同條約ノ批准寄託ヲ了セサルトキト雖同期日以前ニ其ノ批准寄託ヲ了シタル署名諸國ハ同條約ヲ實施スルコトヲ得右期日以後ニ批准寄託ヲ爲スコトアルヘキ署名諸國モ亦同一ノ權能ヲ有ス

四 前號ノ期日ハ之ヲ千九百十四年十二月三十一日ト定ム

五 本條約ニ署名ヲ了セサル諸國ハ隨時之ニ加盟スルコトヲ得

乙 左ノ通決議セリ

前記甲ノ三ニ規定セル權能ヲ行使セムトスル本條約署名國ヲシテ右實施ノ意向ヲ聲明セシムルカ爲ニ海牙ニ於テ一通ノ議定書ヲ公開ス

和蘭國外務大臣ハ全會一致ヲ以テセル本會議ノ希望ヲ容レ前項ノ議定書ヲ作成シ關係國ノ署名ノ爲之ヲ公開スヘキコトニ同意ス

実施に關する決議

de l'entrée en vigueur de la Convention sera celle fixée par le paragraphe 1 de article 24.

III. Que, si à une date à déterminer par la Conférence toutes les Puissances Signataires n'ont pas encore déposé leurs ratifications, il sera loisible aux Puissances Signataires dont à cette date les ratifications auront été déposées, de faire entrer en vigueur la Convention. La même faculté sera laissée aux Puissances Signataires qui déposeront successivement leur ratifications après cette date.

IV. Que la date visée sous III est le 31 décembre 1914.

V. Que la possibilité d'accéder à la Convention reste ouverte aux Puissances qui ne l'ont pas encore signée.

B. a décidé:

Qu'un protocole par lequel les Puissances Signataires, disposées à se servir de la faculté visée sous III, pourront déclarer leur intention de faire entrer en vigueur la Convention sera ouvert à La Haye.

Son Exc. M. le Ministre des Affaires Étrangères des Pays-Bas satisfaisant au désir exprimé unanimement par la Conférence a consenti à faire dresser ce protocole qui restera ouvert pour les signatures.

未批准國
に關する
決議

末文

丙 全會一致ヲ以テ左ノ通決議セリ
本會議ハ未タ阿片條約ノ批准ヲ了セス又ハ未タ之ニ
對シ批准ノ意向ヲ表明セサル各署名國ヲシテ其ノ實
施ヲ成ルヘク速ナラシムル爲急速ニ批准寄託ヲ爲ス
ヘキ意向ヲ聲明セシムル目的ヲ以テ和蘭國外務大臣
ハ本會議ノ名ヲ以テ此等諸國ニ對シ緊切且鄭重ナル
措置ヲ執ラレムコトヲ慫慂ス

右證據トシテ各委員ハ本議定書ニ署名ス

千九百十四年六月二十五日海牙ニ於テ本書一通ヲ作成
シ之ヲ和蘭國政府ノ記録ニ寄託保存シ其ノ認證謄本ハ
外交上ノ手續ヲ經テ之ヲ一切ノ署名國及未署名國ニ交
付スヘシ

獨逸國

「エフ、ド、ミューレル」

千九百十四年六月十八日會議ニ於テ爲サレタル
本委員ノ各表決ニ據ルヘキモノトス

亞米利加合衆國

「ヘンリー、ヴァン、ダイク」

「チャールス、デンビー」

C. a adopté à l'unanimité la résolution suivante :

La Conférence invite Son Exc. M. le Ministre des Affaires
Étrangères des Pays-Bas à entreprendre au nom de la Con-
férence une démarche urgente et respectueuse auprès des
Puissances Signataires qui n'ont pas ratifié la Convention ni
exprimé leur intention de le faire, démarche tendant à les
amener à se déclarer prêts dans un très bref délai à déposer
leurs ratifications afin que la Convention puisse entrer en
vigueur au plus tôt possible.

En foi de quoi, les Délégué ont revêtu le présent Protocole
de leurs signatures.

Fait à La Haye, le vingt-cinq juin mil neuf cent quatorze
en un seul exemplaire qui restera déposé dans les archives
du Gouvernement des Pays-Bas et dont des copies, certifiées
conformes, seront remises par la voie diplomatique à toutes
les Puissances tant Signataires que non Signataires.

Pour l'Allemagne

F. DE MÜLLER.

Tout en se référant à ses votes du 18 juin 1914.

Pour les États-Unis d'Amérique

HENRY VAN DYKE.

CHAS. DENBY.

亞爾然丁共和國

「フランソア、デ、ヴェイガ」

白耳義國

男爵「アルベリック、ファロン」

伯刺西爾合衆國

「グラサ、アラニヤ」

智利國

(戰爭ニ因リ通信遮斷セラレタル爲本會議閉會ノ日ニ署名シ得サリシヲ以テ其ノ署名ヲ得ルハ不可能)

支那國

顏 惠 慶

唐 在 復

丁抹國

「ダブリュー、グレヴェンユップ、カステンスキヨルド」

「ドミニカ」共和國

(智利國ト同様)

「エクアドル」國

(同上)

西班牙國

「フェルナンド、デ、オソリオ」

佛蘭西共和國

國際阿片條約 第三回國際阿片會議最終議定書

Pour la République Argentine

FRANC. DE VEYGA.

Pour le Belgique

Bn. ALB. FALLON.

Pour les États-Unis du Brésil

GRACA ARANHA.

Pour le Chili

*)

Pour la Chine

W. W. YEN.

Ts. F. TANG.

Pour le Danemark

W. GREVENKOP CASTENSEJOLD.

Pour la République Dominicaine

*)

Pour l'Equateur

*)

Pour l'Espagne

FERNANDO DE OSORIO.

Pour la France

「マルセラン、ペレー」

大不列顛國

「ダブリュー、ジョー、マックス、ミューラー」

「ウィリアム、ジョブ、コリンズ」

「グアテマラ」國

「ホセ、エム、ラルディザバル」

「ハイチ」國

(智利國ト同様)

伊太利國

「エッセ、デ、ラ、ツール、カルヴェルロ」

日本國

佐藤愛磨

盧森堡國

男爵「アルベリック、ファロン」

墨西哥合衆國

「カルロス、ペレイラ」

黒山國

「アッシュ、エム、メンデス、ダ、コスタ」

和蘭國

「イエー、ティー、クレーマー」

「セー、ティハー、ファン、デヴェンテル」

「アー、アー、デ、ヨング」

波斯國

MARCELLIN PELEET.

Pour la Grande-Bretagne

W. G. MAX MULLER.

WILLIAM JOB COLLINS.

Pour le Guatemala

JOSÉ M. LARDIZABAL.

Pour l'Haïti

*)

Pour l'Italie

S. DE LA TOUR CALVELLO.

Pour le Japon

AIMARO SATO.

Pour le Luxembourg

Bn. ALB. FAULTON.

Pour les États-Unis Mexicains

CARLOS PEREYRA.

Pour le Monténégro

H. M. MENDES DA COSTA.

Pour les Pays-Bas

J. T. CREMER.

C. TH. VAN DEVENTER.

A. A. DE JONGH.

Pour la Perse

「ミルザ、マームード、カーン」
葡萄牙國

「アントニオ、マリア、バルトロメウ、フェレイラ」
「アー、アト、サンチェス、デ、シランダ」

羅馬尼亞國

「シー、エム、シテイリニウ」

露西亞國

「アー、スウェッチン」

暹羅國

「フヒヤ、スーダム、マイトリ」

「ウィリアム、ジエー、アーチャー」

瑞典國

「エフ、デ、クレルケル」

瑞西國

「カーリン」

「ウルグアイ」國

(智利國と同様)

「ヴェネズエラ」合衆國

「イ、ヒル、ボルガス」

MIRZA MAHMOUD KHAN.

Pour le Portugal

ANTONIO MARIA BARTHOLOMEU FERREIRA.

A. A. SANCHES DE MIRANDA.

Pour la Roumanie

C. M. MITILINEU.

Pour la Russie

A. SWETCHINE.

Pour le Siam

PHYA SUDHAM MATTRI.

WM. J. ARCHER.

Pour la Suède

F. DE KLERCKER.

Pour la Suisse

CARLIN.

Pour l'Uruguay

*)

Pour les États-Unis du Venezuela

E. GIL BORGES.

*) Les Communications ayant été interrompues par suite de la guerre, il n'a plus été possible d'obtenir la signature qui n'avait pu être donnée à la date de la clôture de la conférence.

國際阿片條約實施二
關スル議定書

自一九一五年(大正四年)二月十一日
至一九二一年(大正一〇年)二月十一日

PROTCOLE RELATIF A LA MISE
EN VIGUEUR DE LA CONVENTION
INTERNATIONALE DE L'OPIMUM.

Les soussignés, dûment autorisés par leurs gouvernements respectifs, en vertu de la faculté visés sous N° 3 du Protocole de clôture la troisième Conférence internationale de l'Opium, déclarent que leurs gouvernements, ayant ratifié la Convention internationale de l'Opium du 23 janvier 1919, ont l'intention de la faire entrer en vigueur.

Pour les Puissances qui signeront ce protocole avant le 31 décembre 1914, la Convention entrera en vigueur à

cette date; pour les Puissances qui le signeront après le 31 décembre 1914, la Convention entrera en vigueur le jour de la signature.

Pour les Etats-Unis d'Amérique:

HENRY VAN DYKE.

le 11 fév. 1915.

Pour la Chine:

T'ANG TSAI-FOU,

le 11 fév. 1915.

Pour les Pays-Bas:

J. LOUDON,

le 11 fév. 1915.

Pour le Honduras:

E. H. CRONE,

le 3 avril 1915.

Pour la Norvège:

F. HAGERUP,

le 20 sept. 1915.

Pour la Belgique:

ALB. FALLON,

le 14 mai 1919.

Pour le Luxembourg:

ALB. FALLON,

le 14 mai 1919.

Pour la Suède:

G. DE DARDEL,

le 13 janv. 1921.

Pour l'Espagne:

SANTIAGO MENDEZ DE

VIGO,

le 11 fév. 1921.

(条一九・文化、社会二)

締約国一覽表 (昭三二、三、三一調)

国名	批准の書 寄託の日	加入の書 寄託の日	条約適用の 日
アフガニスタ	一九四、五、五		
アルバニア	一九五、二、三		
アルゼンテイ	一九四、四、三		
オーストラリ			一九三、六、三
オーストリア	一九三、七、六		
ベルギー	一九四、六、六		
ボリヴィア	一九三、一、一〇		
ブラジル	一九四、二、三		
ブルガリア	一九三、八、九		
ビルマ			一九三、八、二六
カンボディア			一九三、一〇、三
カナダ			一九三、二、一七
セイロン	一九四、七、五		

チリ	一九三、一、二六		
中国	一九四、二、九		
コロンビア	一九四、六、二六		
コスタ・リカ	一九四、八、一		
キューバ	一九三、三、八		
チエッコスロ ヴァキア	一九三、一、一〇		
デンマーク	一九三、七、一〇		
ドミニカ	一九三、六、七		
エクアドル	一九三、二、三		
エジプト		一九三、六、五	
エル、サルヴ アドル	一九三、九、九		
エチオピア	一九三、三、二六		
フィンランド	一九三、五、一六		
フランス	一九三、一、一〇		
ドイツ	一九三、一、一〇		

ギリシヤ	一九二〇、三、三〇		
グアテマラ	一九三三、八、七〇		
ハイチ	一九二〇、六、三〇		
ホンデュラス	一九三三、八、二九		
ハンガリー	一九二二、七、二六		
アイスランド	一九三三、七、二〇		
インド	一九二四、七、二五		
イラーク		一九二四、一〇、二〇	
イスラエル	一九五三、五、二二		
イタリヤ	一九二四、六、二六		
日本国	一九二〇、一、二〇		
ラオス		一九五〇、一〇、七	
レバノン		一九五〇、五、二四	
リベリア	一九二〇、六、三〇		
リヒテンシュタイン		一九三六、一〇、二六	
ルクセンブル	一九三三、八、三二		
メキシコ	一九二五、四、二二		

モナコ	一九二五、二、二〇		
オランダ	一九二四、七、二六		
ニュー・ジブラント			一九二二、二、二七
ニカラグア	一九二四、二、二〇		
ノールウェー	一九二四、二、二二		
パナマ	一九二〇、二、二五		
パラグアイ		一九二四、三、二七	
ペルー	一九二〇、二、一〇		
ポロランド	一九二〇、二、一〇		
ポルトガル	一九二三、二、二五		
ルーマニア	一九二〇、九、二四		
サウディ・アラビア		一九二四、二、二九	
スペイン	一九二九、一、二五		
スウェーデン	一九二四、四、二七		
スイス	一九二五、一、二五		
シリア			一九二四、二、二〇
タイ	一九二三、七、二〇		

(条一九・文化、社会二)

(条一九・文化、社会二)

トルコ	一九三、九、二五		
南アフリカ連邦		一九四、三、一一	
連合王国	一九四、七、二五		
アメリカ合衆国	一九三、二、二五		

ウルグアイ	一九六、四、三		
ヴェネズエラ	一九三、一〇、二八		
ヴェトナム		一九五〇、八、二	
ユーゴスラヴィア	一九〇、二、一〇		